

NOTICE EXPLICATIVE

Nous vous invitons à répondre à l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air via le site :

<http://entreprises.stat-publique.fr>

Pour accéder au questionnaire sécurisé, vous devrez vous identifier par un code d'accès et un mot de passe fournis par l'Insee. Le niveau de sécurisation du site de l'Insee correspond à ce qui est employé par les sites bancaires ou commerciaux et garantit la confidentialité des données communiquées.

1. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

VOTRE CAPACITE D'ACCUEIL EN EMPLACEMENTS

40 Tourisme / passage	Total des emplacements Tourisme (loués à la clientèle de passage y.c. Tours Operators)	
dont : 28 nus	dont emplacements nus (y c. places Campings Cars)	
12 équipés	dont emplacements équipés (disposant d'équipements d'hébergement : bungalow, tentes meublées, mobil home, HLL...)	
0 Loisirs / résidentiels	Total des emplacements Loisirs / résidentiels (ou loués à la saison ou à l'année)	

DÉFINITIONS

Votre terrain de camping a une capacité réglementaire en emplacements Tourisme (ou de passage) et en emplacements Loisirs (ou résidentiels). La somme des emplacements de passage et des emplacements résidentiels correspond au nombre total des emplacements de votre camping (40 sur l'exemple).

- **Les emplacements Tourisme ou de passage** sont loués équipés d'un hébergement (tente, caravane, résidence mobile de loisir, HLL ...) ou non. Les emplacements équipés d'un hébergement sont dits « équipés » ou encore « locatifs ». Les emplacements non équipés d'un hébergement sont appelés « nus » ou encore « de camping ».

- **Les emplacements de Loisirs ou résidentiels** sont loués pour la saison ou l'année (contrat de longue durée) à un même client. Celui-ci n'est pas nécessairement présent sur l'emplacement sur toute la période de location. Ces emplacements peuvent éventuellement être reproposés à la location de passage temporairement au cours de la saison : il s'agit alors d'une fréquentation de passage.

Les emplacements nus comprennent notamment :

- les emplacements sans hébergement pourvus d'un accès à l'eau et/ ou l'électricité
- les éventuels emplacements prévus pour le **stationnement** des campings-cars.

IMPORTANT : L'enquête porte sur la fréquentation de passage ; la fréquentation de type résidentiel (donc les séjours des propriétaires ou assimilés) n'est pas comptabilisée. **Toutefois, ce suivi intègre la fréquentation de passage sur des emplacements résidentiels.**

Il convient de bien distinguer les **séjours longs** de passage des **séjours résidentiels** ; à titre d'exemple, un séjour de 3 mois d'un couple de retraités qui est effectivement présent pendant les 3 mois de location est considéré comme un séjour de passage.

Si l'offre du camping change en cours de saison de manière structurelle (en raison d'installations nouvelles par exemple), les changements devront figurer dans cette partie du questionnaire.

2. CAPACITE D'ACCUEIL DISPONIBLE DU MOIS ENQUÊTÉ

II. VOTRE CAPACITE D'ACCUEIL PROPOSEE A LA LOCATION DE PASSAGE CE MOIS

Nombre d'emplacements nus **disponibles** au 1^{er} du mois

Nombre d'emplacements **équipés*** disponibles au 1^{er} du mois

* *disposant d'équipements d'hébergement* : bungalow, bungatoile, mobil home, HLL

Chaque mois la capacité proposée à la location de passage peut évoluer essentiellement en raison des emplacements résidentiels proposés au passage certains mois. C'est donc principalement le nombre d'emplacements proposés au passage qui variera d'un mois sur l'autre.

3. OCCUPATION DES EMBLACEMENTS

III. OCCUPATION DES EMBLACEMENTS AU COURS DU MOIS (HORS FREQUENTATION RESIDENTIELLE)

1) On compte chaque jour le nombre d'emplacements occupés du camping en distinguant les emplacements nus des emplacements équipés (hors fréquentation résidentielle mais **y compris ceux loués et occupés par un Tour-Operator ou par commercialisation indirecte**).

	1 ^{er} au 2	2 au 3	3 au 4	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	11 au 12
Total emplacements occupés											
Dont emplacements nus											
Dont emplacements équipés											
	12 au 13	13 au 14	14 au 15	15 au 16	16 au 17	17 au 18	18 au 19	19 au 20	20 au 21	21 au 22	22 au 23
Total emplacements occupés											
Dont emplacements nus											
Dont emplacements équipés											
	23 au 24	24 au 25	25 au 26	26 au 27	27 au 28	28 au 29	29 au 30	30 au 31	31 au 1 ^{er}	Total du mois	
Total emplacements occupés											
Dont emplacements nus											
Dont emplacements équipés											

Indiquez : soit un nombre, soit « 0 » si aucun, soit « F » si fermeture

Cette information permettra de calculer des taux d'occupation pour le mois, ou pour toute période infra-mensuelle, selon le type d'emplacements.

Inclus dans

2) On compte **chaque jour les emplacements loués et occupés par un Tour-Operator** durant le mois et on les globalise.

Total des emplacements loués et occupés pour ce mois par un/des Tour-Operator (ou par commercialisation indirecte)

Exemple : le T.O.1 occupe 10 emplacements du 5 juillet au 11 juillet et le T.O.2 occupe 20 emplacements du 12 juillet au 25 juillet. On comptera :

$$10 \times 7 + 20 \times 14 = 350 \text{ emplacements jours occupés en juillet.}$$

Lorsque l'emplacements loués au T.O. n'est pas occupé, il ne sera pas compté. Il peut en revanche vous avoir été rétrocédé par le T.O. ; si cet emplacement a été directement loué par vos soins, il sera comptabilisé normalement dans la grille journalière d'occupation des emplacements.

Remarque : on assimile à la clientèle « Tours-Operator » celle dont le séjour a fait l'objet d'une commercialisation indirecte, via un comité d'entreprise ou une agence par exemple.

4. ARRIVEES / NUITEES

IV. FREQUENTATION MENSUELLE : NOMBRE D'ARRIVÉES ET DE NUITÉES (y compris sur les emplacements occupés par un Tour-Operator ou par commercialisation indirecte)

Exemple de calcul des arrivées et des nuitées : 4 personnes arrivent le 25 juillet et séjournent 10 nuits, il faut compter :
 4 arrivées et 4×7 nuitées = 28 nuitées sur le questionnaire de juillet ;
 0 arrivée et 4×3 nuitées = 12 nuitées sur le questionnaire d'août.

Pays de résidence habituelle	N°	Sur l'ENSEMBLE des emplacements		Sur les emplacements nus		Sur les emplacements équipés	
		Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées
FRANCE							
TOTAL ETRANGER							
Dont :							
Allemagne	109						
Belgique	131						
Pays-Bas	135						
Royaume-Uni	132						
Danemark	101						
Espagne	134						
Suisse	140						
Italie	127						
FRANCE + ETRANGER							

Seuls les principaux pays de résidence rencontrés figurent dans le tableau.
 Vous les complétez, si besoin, en utilisant la liste des autres pays figurant dans le cadre ci-contre.
 Vous indiquerez soit le nom soit le numéro des pays sur les lignes.

Pays	Numéro
Autriche	110
Bulgarie	111
Croatie	119
Estonie	106
Finlande	105
Lettonie	107
Lituanie	108
Grèce	126
Hongrie	112
Irlande	136
Islande	102
Luxembourg	137
Norvège	103
Pologne	122
Portugal	139
République Tchèque	116
Roumanie	114
Russie	123
Slovaquie	117
Slovénie	145
Suède	104
Turquie	208
Autres pays d'Europe*	026
(préciser le pays)	
Canada	401
Chine	216
Etats-Unis	404
Japon	217
Afrique	033
Amérique centrale et du Sud	030
Asie, Océanie, Australie (sauf Japon et Chine)	034

* à l'exclusion des pays d'Europe précédemment cités

Il s'agit des arrivées et nuitées relatives à la fréquentation de passage ; sont donc exclues les arrivées et nuitées des personnes séjournant de manière résidentielle sur votre camping.

On compte une arrivée dès qu'une nouvelle personne arrive sur votre camping le mois concerné.

On compte une nuitée par nuit et par personne passée sur le camping durant le mois concerné.

Les arrivées et nuitées devront être réparties selon le type d'emplacements (nus ou équipés) et selon le pays de résidence des touristes.

La liste des pays figurant dans le tableau à remplir peut être complétée ; une liste complémentaire de pays est fournie ci-dessus.

Les arrivées et nuitées des Tours-Operators doivent être comptabilisées.

Si votre réponse n'inclut pas la clientèle « Tour-Operator », vous pouvez utiliser le « questionnaire Tour-Operator » qui peut vous être adressé (voir partie 6 de la notice).

5. CHIFFRE D'AFFAIRES

V. CHIFFRE D'AFFAIRES HEBERGEMENT HT : montant du chiffre d'affaires HT du mois (activité d'hébergement uniquement – hors prestations annexes*)

€

Champ :

Le chiffre d'affaires mensuel hors taxe représente le total des montants facturés par le camping au titre du mois concerné provenant de l'activité d'hébergement pour des séjours sur des emplacements nus ou équipés (avec hébergement locatif). Il comprend également les services de type hôtelier proposés avec supplément dans les hébergements (lits faits à l'arrivée, ménage en fin de séjour, location de draps).

Cela intègre l'activité menée directement auprès de la clientèle mais aussi celle liée à la commercialisation indirecte d'emplacements par l'intermédiaire de Tour-Operator (T.O.)

Éléments hors champ :

Il est demandé dans la mesure du possible de ne pas intégrer dans le chiffre d'affaires :

- la **location de petit matériel** proposée par le camping (réfrigérateur, TV, barbecue, vélos...);
- les **activités annexes** : restauration, commerce (dépôt de pain...), activités payantes éventuellement proposées par le camping (notamment accès à des équipements de loisirs ou sportifs, cours sportifs, accueil d'enfants etc.).

Si vous utilisez un **logiciel de gestion**, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre éditeur de logiciel sur la possibilité d'éditer le chiffre d'affaires à partir du logiciel.

A noter : Dans toutes ses enquêtes, l'Insee garantit la **confidentialité des réponses**, vis-à-vis de tiers, et notamment ces renseignements ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal.

6. GRILLES D'AIDE

L'Insee vous met à disposition une grille journalière d'aide au remplissage des arrivées et nuitées sur le site www.entreprises.insee.fr/tourisme.htm. Cette grille vous permet de saisir chaque jour les emplacements occupés (que vous pouvez aussi remplir directement sur le questionnaire) et surtout les arrivées du jour et le nombre de personnes présentes sur le camping chaque jour (ou nuit, ce qui revient à compter les nuitées quotidiennement).

Ce travail quotidien facilitera le remplissage du questionnaire en fin de mois, puisqu'il suffira alors de calculer le total des arrivées et nuitées journalières pour remplir la partie « arrivées /nuitées » du mois.

Par ailleurs afin de faciliter la collecte des arrivées et nuitées sur les emplacements loués aux **Tour-Operators** (T.O.), l'Insee tient à votre disposition un questionnaire destiné à chaque T.O., traduit en anglais. Il permet de recenser les séjours des T.O. et d'en déduire les arrivées et nuitées.

7. LOGICIELS DE GESTION

La plupart des logiciels de gestion de camping offrent une fonction d'édition des statistiques demandées sur le questionnaire de l'Insee. Deux possibilités peuvent être offertes :

- renvoyer par mail l'état statistique édité par le logiciel au format pdf
- envoyer directement un fichier de données à l'Insee

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre éditeur pour savoir si votre logiciel propose ces fonctionnalités.

Cependant, le logiciel ne pourra éditer que les informations que vous aurez saisies dans le cadre de votre gestion.

Nous vous demandons de **prêter attention** aux points suivants :

- ⇒ **La saisie du nombre de personnes concernées par le séjour est une donnée indispensable pour calculer les arrivées**, même si l'établissement d'un forfait rend cette information inutile sur le plan de la gestion pure.
- ⇒ **Une bonne qualification de l'emplacement** sur lequel s'est déroulé le séjour permet de bien renseigner la fréquentation selon le type d'emplacements.
- ⇒ **La saisie des pays de résidence** est indispensable pour établir une statistique fiable de la fréquentation selon l'origine de la clientèle.
- ⇒ **Les séjours de la clientèle Tours-Operators** doivent être impérativement renseignés, y compris dans les cas d'allotement d'une partie de votre camping au T.O.
- ⇒ **Si votre logiciel demande de qualifier chaque séjour selon qu'il est de type résidentiel ou de passage**, vous veillerez à bien renseigner cette information de manière à ce que les statistiques éditées reflètent uniquement la fréquentation de passage.

Si vous utilisez un logiciel de gestion, nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant à l'Insee qui pourra, **pour les situations les plus fréquentes**, vous donner quelques explications complémentaires pour faciliter votre réponse.

Les professionnels comme les acteurs locaux du tourisme ont manifesté le besoin de disposer d'informations sur la fréquentation des campings en différenciant les emplacements nus et équipés ; en effet, le taux d'occupation, la fréquentation et la durée de séjour sont, surtout en avant et en arrière-saison, très différents selon les types d'emplacement. Cependant, il peut être difficile pour certains établissements, non dotés d'un outil de gestion informatique, de renseigner l'occupation et la fréquentation en distinguant les emplacements nus des emplacements équipés. Dans ce cas, il est demandé à ces établissements de renseigner, au minimum, les lignes et colonnes correspondant à la fréquentation totale du camping sans distinguer les 2 types d'emplacements (cases grisées du verso du questionnaire).

An explanatory note in English is also available on the website <http://www.entreprises.insee.fr/tourisme.htm>